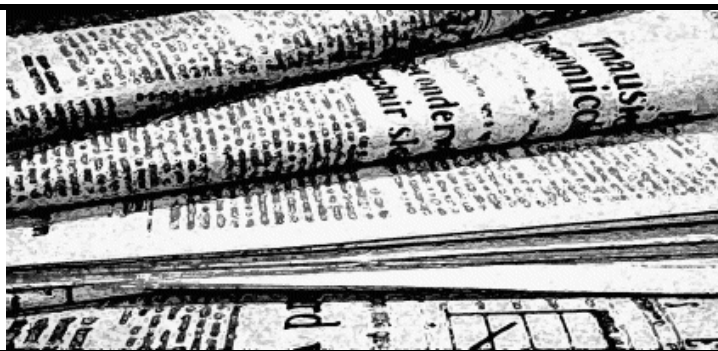


Banque Nationale de Belgique

Communiqué de presse

Bruxelles, le 15 décembre 2003



L'ADAPTATION DES PRIX AU PASSAGE À L'EURO:

UNE MISE EN PERSPECTIVE

(Article publié dans la Revue économique du 4e trimestre 2003)

L'incidence sur les prix de l'introduction, en janvier 2002, des pièces et des billets en euro, a été étudiée à plusieurs reprises déjà par la Banque¹. Ces études ont exploité tant les réponses des enquêtes "euro" que la Banque a menées en 2001 et au début de 2002, que le relevé détaillé des prix réalisé tous les mois par le Service public fédéral Économie, PME, Classes moyennes et Énergie, afin d'établir l'indice des prix à la consommation nationale.

Si des augmentations de prix liées à l'introduction de l'euro ont bien été observées pour certains produits, en particulier dans les services, il avait toutefois été mis en évidence que l'incidence sur l'inflation en Belgique aurait été limitée à 0,2 point de pourcentage, un ordre de grandeur similaire à l'estimation publiée par Eurostat en juin 2003 pour la zone euro dans son ensemble. Dans l'étude réalisée à la fin de l'année 2002, une des conclusions tirées était que l'adaptation des prix au passage à l'euro en Belgique, bien que déjà avancée, n'était pas achevée.

L'objet du présent article est de poursuivre l'analyse des modalités de l'adaptation des prix en Belgique en utilisant les relevés de prix détaillés jusqu'en septembre 2003. D'une part, l'attention est donnée au processus d'adaptation des prix attractifs en euro, c'est-à-dire des prix se terminant par 0, 5, 9 ou 98 cents. D'autre part, il est examiné dans quelle mesure les changements de prix se sont concentrés en janvier 2002. Une telle concentration serait logique si l'on considère que changer un prix implique des coûts - ce qu'on appelle des "coûts de menu" par analogie à l'adaptation des menus dans les restaurants - et que les étiquettes devaient de toute façon être adaptées au moment du passage à l'euro.

La transition des prix vers des prix attractifs en euro a été progressive, mais le ralentissement de ce processus d'adaptation suggère qu'elle touche à sa fin. En septembre 2003 environ 70 p.c. des prix en euro se terminaient par 0, 5, 9 ou 98 contre environ 73 p.c. en franc belge en 2000. Le nombre de prix se terminant par 0 est plus élevé qu'en franc, alors que la situation est comparable pour les prix se terminant par 5. Les prix se terminant par 9 sont par contre moins nombreux qu'en franc. D'une analyse par type de produit, il ressort que la part des prix attractifs en euro est inférieure à ce qu'elle était en franc pour les biens industriels non énergétiques et, dans une moindre mesure, pour les biens alimentaires non transformés, qu'elle est comparable pour les services, mais supérieure pour les biens

¹ Banque nationale de Belgique, *Effets du passage à l'euro fiduciaire sur l'inflation*, Revue économique 2^e trimestre 2002; et Banque nationale de Belgique, *L'adaptation des prix au passage à l'euro*, Revue économique 4^e trimestre 2002.

alimentaires transformés. Ces différences laissent supposer un changement de la structure des prix attractifs en euro par rapport à ce qu'elle était en franc.

Par ailleurs, d'autres caractéristiques de la fixation des prix diffèrent de celles existant auparavant. Par exemple le nombre de prix distincts observés dans la base de données, sans tenir compte du type de produit, est multiplié par un facteur 1,8, ce qui est toutefois inférieur à l'augmentation du nombre de prix possibles, qui pour sa part a été multiplié par 2,5 avec le passage à l'euro. En effet, de 0,01 à 1,00 euro, il y a 100 prix possibles en euro contre 40 en franc belge. On en déduit donc une moindre utilisation de la gamme des prix disponibles en euro.

En ce qui concerne l'hypothèse d'un regroupement des changements de prix au moment de l'introduction de l'euro, on observe effectivement une augmentation du nombre de changements de prix, pas uniquement en janvier 2002, mais plutôt sur une période beaucoup plus large commençant à partir de la mi-2001 et se poursuivant en 2002. Cet étalement dans le temps des changements de prix n'est pas nécessairement en contradiction avec les théories de coûts de menu, puisqu'il pourrait en effet résulter de l'échelonnement des changements d'étiquettes liés à l'application progressive, puis à l'abandon progressif, du double affichage au cours des mois précédant et succédant à l'introduction de l'euro.

Dans l'ensemble, les différentes études menées sur le sujet par la Banque montrent que de nombreux aspects microéconomiques de la fixation des prix ont été sensiblement influencés par le passage à l'euro, mais que l'incidence macroéconomique du passage à l'euro sur l'évolution de l'inflation en Belgique est restée limitée.